

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Charnecles

MAIRIE DE CHARNECLES
 260, CHEMIN DE L'EGLISE
 38140 CHARNECLES
 Tél. 04.76.91.07.29
 Fax. 04.76.93.27.26
 e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
 SEANCE DU 23/02/2023
 Délibération N°2023-008

Nombre d'élus : 15	Présents : 11	L'an deux mil vingt trois, le 23 février à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
Absent(s) : 2	Procuration(s) : 2	
Date de convocation : 17/02/2023		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Gilles LANÇON, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Yvette COLLIAT, Luc PASCAL, Xavier PEDRAZZOLI, Cédric POMMIER, Pascale POMMIER.

Ont donné procuration :

Sophie BOURDIS-GOUYON a donné pouvoir à Marie-Laure CHIFFE;
 Christine LABBÉ a donné pouvoir à Bertrand RICHARD ;

Absents :

Maryse BOUCLET, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Gilles LANÇON.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 janvier 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 13 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2023 – 008 : FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT SUR LE RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION DU CHEMIN DE L'ÉGLISE

VU l'étude de faisabilité présenté par TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) ;

Considérant le projet de création d'un parvis commun à la mairie, à l'école et aux salles associatives ;

Considérant que dans le cadre de ce projet qui vise notamment à sécuriser les déplacements des piétons, il est possible de faire des travaux d'embellissement ;

Madame le maire lui ayant laissé la parole, Monsieur Bertrand RICHARD **PRESENTE** les montants prévisionnels suivants basés sur une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur Orange :

MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT CHEMIN DE L'EGLISE

Prix de revient prévisionnel TTC	8 987,00 €
Montant de financement externe	0,00 €
Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38	428,00 €
Contribution prévisionnelle aux investissements	8 559,00 €

Il **DIT** qu'afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveaux présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 ;
- de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

Il **PRECISE** que le montant dû pour 2023 serait de 428 euros, le solde restant à prévoir de 8559 euros serait à verser lors de la réalisation des travaux en 2024, soit un montant total de 8997 euros à la charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «13 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention », à l'unanimité,

PREND ACTE de l'avant projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération ainsi présentés pour un montant de 8987 €

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Affiché le

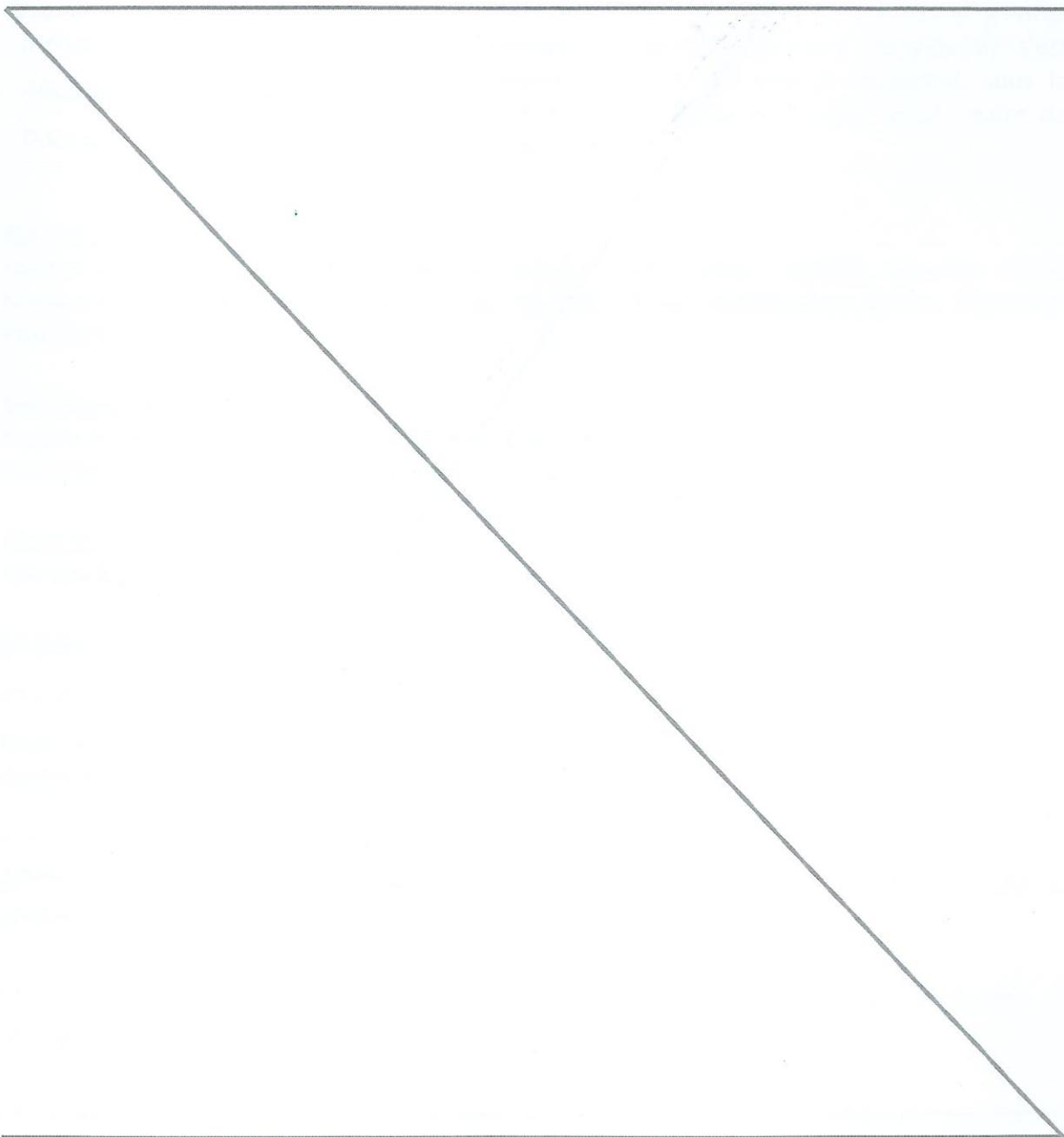
ID : 038-213800840-20230223-2023_008-DE

PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour un montant de 428 €.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 24/02/2023

Le Maire,
Nadine REUX



Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Affiché le

ID : 038-213800840-20230223-2023_008-DE

